

GRAND CONSEIL

Question Nadia Savary-Moser

2014-CE-187

Réfection du château de Chenaux à Estavayer-le-lac

DAEC

03.09.2014

Le château de Chenaux, propriété de l'Etat, abrite la Préfecture de la Broye, le Registre foncier, la Police cantonale, les bureaux de l'Etat civil et du Service des Ponts et Chaussées. Il est aussi un lieu privilégié pour de nombreuses manifestations. Autant dire que la cohabitation n'est pas toujours simple et pourrait parfois péjorer le bon fonctionnement de la Police cantonale.

Il y a une dizaine d'années déjà, un projet de réfection du Château de Chenaux a été déposé et un permis de construire délivré. Mais force est de constater aujourd'hui, que le projet est resté sans suite, en laissant se détériorer encore plus la vétusté de certains locaux, et par conséquent, les conditions de travail des collaborateurs.

D'autre part, la répartition des locaux semble inadéquate et les personnes à mobilité réduite n'ont accès à aucun service de l'Etat, y compris aucun accès à la salle des mariages.

S'il est certain que des premières mesures ont été prises, il n'en reste pas moins qu'elles se sont révélées, dès le départ, complètement inadaptées et surtout inefficaces. En effet, certains paramètres (fenêtres, chauffage, odeurs,...) donnent une vision de la réalité des conditions de travail peu tolérable et une vision à peine concevable pour y accueillir des gens.

Je constate par ailleurs, que les années ayant passé, le processus devra être à nouveau repris de zéro en respectant toute la procédure. Il va sans dire que cela prendra à nouveau du temps, de l'énergie et surtout de l'argent, alors que tout était prêt.

Fort de ces considérations, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Pourquoi, alors qu'un permis a été délivré, le Conseil d'Etat n'a pas donné suite au projet ?
- Sachant que dans d'autres districts, des mêmes projets ont commencé plus tard, mais ont abouti, quand le Conseil d'Etat pense-t-il reprendre le projet pour la Broye de ce magnifique patrimoine ?
- Sachant que les premières mesures prises se révèlent inadaptées face à cette situation et surtout complètement inefficaces, que compte entreprendre le Conseil d'Etat comme mesures urgentes pour améliorer cette situation ?

(Sig.) Nadia Savary-Moser, députée